

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

EDB - 2024 - 14

Délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole du Breuil

Séance du 25 mars 2024

Objet : Compte administratif 2023 de l'École Du Breuil

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14, et L 2121-31,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2018 DEVE 107 des 2 au 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil,

Vu les statuts de l'Ecole Du Breuil et notamment leur article 8.4,

Vu les délibérations EDB-2022-14 du 18 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 et EDB-2022-29 du 23 novembre 2022 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 arrêté par le Directeur régional des finances publiques d'Ile de France et de Paris, approuvé par la délibération EDB-2024-13 du 25 mars 2024 du Conseil d'Administration,

Sur proposition de la Présidente de séance,



DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve le compte administratif de l'exercice 2023 de l'École Du Breuil, figurant en annexe à la présente délibération, avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 7 584 901,59 €

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 7 462 591,59 €

Soit un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 122 310,00 €.

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice 2023 1 368 687, 40 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2023 560 754, 09 €

Soit un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de 541 590,65 €.

Article 2 : Il est donné quitus au Président du Conseil d'Administration pour sa gestion, au vu du compte administratif de l'exercice 2023 de la régie personnalisée de l'École Du Breuil.

Votes : administrateurs présents ou représentés

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La Présidente de séance

Marie-Christine LEMARDELEY

